

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

## **DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

# **METRES**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

**DOMAINE : SCIENCES DE L'INGENIEUR ET TECHNOLOGIE**

**CODE : 32 31 09 U 31 D1**

**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 303**

**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 08 février 2019,  
sur avis conforme du Conseil général**

# METRES

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE COURT

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale de la Communauté française, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'identifier les composants d'une construction (bâtiment, ouvrage d'art, voie de communication, ...)
- ◆ d'expliquer la technique de calcul, le choix de la procédure propre à un cas ;
- ◆ de vérifier la conformité d'un métré au dossier ;
- ◆ de détecter les défauts, anomalies ou incompatibilités dans un métré proposé.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

*En français,*

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement, ... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

*En mathématique,*

- ◆ traiter un problème en utilisant un tableau de nombres, un graphique ou une formule ;
- ◆ calculer des valeurs caractéristiques d'un ensemble de données statistiques ;
- ◆ interpréter et de critiquer la portée des informations graphiques et numériques.

#### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur - C.E.S.S.

### 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*à partir d'un dossier de construction et de la documentation appropriée,*

- ◆ de rédiger le métré sur la base de mesures prises en respectant les codes de mesurage ;
- ◆ de vérifier la conformité de ce métré par rapport aux plans.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ la qualité du choix des méthodes de mesure adéquates ;
- ◆ la qualité, le soin et la clarté des documents produits ;
- ◆ le degré d'organisation et de rigueur.

### 4. PROGRAMME

**L'étudiant sera capable :**

#### 4.1. Métrés

*A partir d'un dossier de construction (bâtiment, ouvrage d'art, voie de communication,...) et de la documentation appropriée,*

- ◆ de se familiariser avec l'utilisation des codes de mesurage et des conventions de dessin ;
- ◆ d'appliquer les prescriptions des codes de mesurage ;
- ◆ de s'initier à la lecture des plans et d'un cahier des charges ;
- ◆ d'analyser les documents d'un projet ;
- ◆ d'extraire du cahier des charges les éléments nécessaires à la rédaction du métré ;
- ◆ d'analyser et de vérifier des documents de chantier (états d'avancement, devis, métrés, rapports de chantier) ;

#### 4.2. Application de métrés

*A partir d'une mise en situation professionnelle,*

- ◆ de réaliser le métré ;
- ◆ de vérifier la concordance du métré par rapport aux plans et au cahier des charges ;
- ◆ de mesurer ou de remesurer les éléments constitutifs du métré ;
- ◆ d'élaborer un rapport circonstancié.

## 5. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours « Application de métrés », il est recommandé de ne pas dépasser le nombre de deux étudiants par poste de travail.

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

<b>7.1. Dénomination des cours</b>	<b><u>Classement</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de périodes</u></b>
Métrés	CT	B	36
Application de métrés	CT	S	60
<b>7.2. Part d'autonomie</b>		P	24
Total des périodes			<b>120</b>